

OFFRE D'EMPLOI

Animateur(trice) bibliothèque mobile



CE QUE LA VILLE T'OFFRE

- Un emploi saisonnier et stimulant dans une équipe dynamique au cœur des activités de la Ville.
- L'opportunité de faire une différence auprès des Roseméroises et des Rosemérois.

CE QUI NOUS DISTINGUE

Des conditions de travail avantageuses pour concilier le travail et la vie personnelle :



Possibilité de gagner une des trois bourses de 500 \$



Conciliation travail-études

NOS VALEURS

Cohérence | Ouverture | Solidarité | Engagement

NOTRE MISSION

Créer un milieu de vie qui répond aux besoins de **notre communauté** tout en maximisant l'attrait de notre territoire par **la qualité de son environnement**.

Vous carburez aux défis? Contribuer à notre mission et à ses projets innovants vous allume? Faites partie de notre équipe engagée à faire la différence auprès des citoyens et d'une communauté florissante!

SALAIRE HORAIRE

16,72 \$

HORAIRE DE TRAVAIL

Variable

TÂCHES ET RESPONSABITÉS

- Accueillir les usagers et les informer du fonctionnement de la bibliothèque.
- Faire des animations dans les espaces publics autour du livre pour les enfants.
- Sortir les bacs de livres de la bibliothèque mobile et procéder à l'installation du matériel de présentation.
- Préparer le matériel nécessaire aux animations en cas de besoin.
- Procéder à la sélection des documents pour la bibliothèque mobile.
- Assurer le prêt de livres pour les usagers en dehors des murs de la bibliothèque.
- Promouvoir les services de la bibliothèque.
- Autres tâches connexes.

QUALIFICATIONS NÉCESSAIRES

- Dynamisme et entregent
- Connaissance en animation
- Connaissances littéraires (un atout)
- Bonne condition physique pour déplacer des boîtes de livres
- Maîtrise de l'anglais
- Vouloir et aimer travailler à l'extérieur

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae

AVANT le 22 février 2026 au Service des loisirs à l'adresse suivante :

loisirs@ville.rosemere.qc.ca

La Ville de Rosemère souscrit au programme d'égalité en emploi. Les membres des groupes visés sont invités à poser leur candidature. Nous remercions tous les postulants de leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes qui seront convoquées à une entrevue.